

# Info Arzier-Le Muids



JUIN 2024, N° 181

## Agenda

<b>Fête de la Fontaine</b> Le Muids Org. : Société de Développement	<b>Samedi</b> <b>22 juin</b>
<b>Conseil communal</b> Parlement cantonal, Lausanne	<b>Lundi</b> <b>24 juin</b>
<b>Fête des Enfants</b> dès 17h00, CCS, Arzier	<b>Vendredi</b> <b>28 juin</b>
<b>Fête Nationale</b> Creux des Abériaux/Ruines d'Oujon	<b>Judi</b> <b>1er août</b>
<b>Les Fenêtres de l'été</b> de 18h30 à 20h30 (voir calendrier)	<b>Août</b>
<b>Back to School</b> Org.: Association Les A-Muids, CCS, Arzier	<b>Samedi</b> <b>31 août</b>
<b>Fête de la Déchetterie</b>	<b>Samedi</b> <b>21 septembre</b>
<b>Votations</b> 10h00 à 11h00, bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Dimanche</b> <b>22 septembre</b>
<b>Conseil communal</b> 20h15, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Lundi</b> <b>23 septembre</b>
<b>Halloween Party</b> Org.: Association Les A-Muids, CCS, Arzier	<b>Samedi</b> <b>2 novembre</b>

## Projet de centre de l'EVAM

### Une alternative pour une intégration cohérente et constructive

#### Appel à la population

Vous avez récemment reçu un tout-ménage concernant le projet de l'EVAM et l'alternative que souhaite proposer la Municipalité.

Pour rappel, l'EVAM souhaite ouvrir un foyer de 80 migrants sur le territoire communal. La Municipalité s'est officiellement prononcée contre l'ouverture d'une telle structure, estimant, pour plusieurs motifs, que la solution d'un accueil groupé ne serait satisfaisante ni pour les migrants, ni pour les habitants.

Néanmoins, consciente de la nécessité d'accueillir des personnes migrantes, la Municipalité a souhaité proposer une alternative qui nous paraît plus cohérente et constructive que le fait d'entasser 80 personnes dans un bâtiment unique et éloigné des centres urbains.

C'est pourquoi aujourd'hui nous en appelons à la population !

Un accueil « individuel » serait bien plus représentatif des traditions d'accueil et des valeurs de notre Pays !

Si vous êtes ouvert à l'idée d'accueillir une personne migrante chez vous, ou que vous avez un studio disponible ou tout autre possibilité de logement, si vous êtes prêts à vous engager pour une autre solution qu'un centre, contactez-nous au 022 366 87 87 ou par courriel à [commune@arzier.ch](mailto:commune@arzier.ch) !

Nous espérons vivement que cette proposition suscite un intérêt suffisant pour proposer à l'EVAM une nouvelle solution d'accueil, humaine et proche de l'individu.

A ce jour, nous avons malheureusement que deux personnes intéressées.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions d'avance de votre investissement.

La Municipalité



Chers Brénards et chers Raffis,

Sonia et Bruno ont le plaisir de vous accueillir très prochainement pour la réouverture de l'Auberge Communale d'Arzier.

Une nouvelle équipe vous y attend dans une ambiance conviviale et un cadre redynamisé.

Côté cuisine, une carte aux saveurs du terroir et d'ailleurs vous sera proposée.

Du « Simple et Bon » telle est notre devise!

À très Bientôt!



## LE ROI DES BELGES

— FOODTRUCK —

# Bientôt à Arzier

Tous les mercredis de 17 à 20h - Parking CCS

### Séance du 25 mars 2024

**02/2024:** Demande d'un crédit complémentaire au préavis 14/2023 de CHF 144'000.-- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal. ☑ **Accepté**

**03/2024:** Demande de crédit de CHF 193'500.-- TTC pour le renouvellement du parc d'éclairage public. ☑ **Accepté**

**04/2024:** Demande de crédit complémentaire au budget 2024 de CHF 28'000.-- TTC pour divers travaux à l'auberge communale. Régularisation de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles. ☑ **Accepté avec amendement**

### Séance du 29 avril 2024

#### Résolution :

« Êtes-vous POUR ou CONTRE un centre de 80 migrants au Cube de Verre sur la Commune d'Arzier-Le Muids ? » ☑ **Contre**

**05/2024:** Demande de crédit de CHF 6'500'000.-- TTC pour l'achat de la parcelle 332 dit le « Cube de verre ». ☑ **Refusé**

### Séance du 24 juin 2024

**06/2024:** Comptes 2023

**07/2024:** Rapport de gestion 2023

**08/2024:** Demande de crédit complémentaire de CHF 12'097'811.93 TTC pour la construction du complexe scolaire CSI Le Bix ainsi que sa route d'accès.

## Les demandes de permis de construire ...obligatoire ou pas ?

Chers administrés,



Il est de notre devoir de vous rappeler l'importance de se conformer à l'article 103 de la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions, qui stipule que tout projet de travaux doit être préalablement annoncé à la Commune.

Que vous envisagiez une rénovation majeure ou simplement un petit rafraîchissement de votre foyer, nous vous invitons à prendre contact avec notre service des constructions. Nous sommes là pour vous orienter et vous informer sur les démarches administratives à suivre en fonction de la nature de vos travaux. En vous remerciant de votre collaboration et de votre compréhension !

## Nouvelle procédure pour les pompes à chaleur : simple annonce ou permis ?

Dans le cadre de l'article 68c RLATC, le Canton de Vaud a introduit un processus simplifié lors de l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air dans un bâtiment existant, sous réserve du respect de certaines conditions.

Désormais, les propriétaires désireux de réaliser cette transition, et pour autant qu'ils soient éligibles à cette procédure, peuvent utiliser le formulaire d'annonce spécifiquement conçu à cet effet. Ce formulaire, disponible sur le site officiel du Canton, permet de déclarer en toute simplicité le projet de remplacement du chauffage.

Toutefois, il convient de souligner que cette démarche reste soumise à certains critères, notamment en ce qui concerne la conformité aux normes environnementales et urbanistiques en vigueur. De plus, selon les dispositions de l'article 103 de la LATC, le changement de système de chauffage demeure soumis à l'autorisation de la Municipalité.

En remplissant ce formulaire, les propriétaires bénéficient d'une procédure accélérée et simplifiée, réduisant ainsi la charge administrative liée à ce type de travaux.

Le service des constructions est à disposition pour toute information complémentaire.

Service des constructions,  
Centre Communal d'Entretien (CCE), Route des Montagnes 2, 1273 Arzier-Le Muids  
Tél. 022 / 366 87 81

## La nouvelle carte journalière dégriffée Commune



La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit. Pour savoir où, quand et à quel prix la « carte journalière dégriffée Commune » est disponible, veuillez consulter la page: <https://cartejournaliere-commune.ch>

Renseignements auprès de l'Administration communale au 022 / 366 87 87.



## Ramassage des déjections canines

**N'oubliez pas que pour bien vivre ensemble, certaines règles doivent être respectées... et l'une d'elles, est de ramasser les crottes de son chien car malheureusement certains propriétaires ne le font toujours pas !**



## Zoom sur une fiche PECC



### 14 : Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC\\_fiches/PECC-fiches-actions\\_14.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-actions_14.pdf)

On ne le sait peut-être pas, mais la commune d'Arzier-Le Muids a toujours été précurseur dans le domaine des réseaux de chaleur d'origine renouvelable. Pensez plutôt : la chaudière à bois du CCS a été installée en 1987 et, à cette époque déjà, elle servait à chauffer les bâtiments voisins. Le réseau a été agrandi en 2010 avec le changement de chaudière, le raccordement de La Caroline et la préparation d'équipements pour le haut de la rue du Village.

Aujourd'hui, la technologie a bien évolué et permet de développer encore le chauffage à bois, incontournable dans notre commune à vocation forestière.

#### Quels sont les objectifs de cette fiche ?

- Diminuer la dépendance aux énergies fossiles
- Valoriser les ressources locales
- Améliorer l'efficacité de l'approvisionnement énergétique en centralisant la production de chaleur

#### Quelles actions ont été choisies ?

- Remettre en fonction le système de chauffage à plaquettes du CCS
- Développer le chauffage à distance existant le long de la rue du Village
- Étudier les opportunités pour créer d'autres installations ailleurs dans la commune

#### Où en sommes-nous ? Quelles sont les prochaines étapes ?

Le changement de production de chaleur du CCS est en cours et devrait être terminé avant la fin de l'année 2024. Par la suite, les études vont débiter d'une part pour l'agrandissement du réseau existant et, d'autre part, pour évaluer la faisabilité d'autres réseaux, par exemple au centre du village de Le Muids.

#### Quelles sont les implications pour la commune ?

- Temps de mise en œuvre : 2-4 ans
- Complexité de mise en œuvre : Élevée
- Ressources nécessaires : Moyennes

#### Et moi ? Que puis-je faire dans ce domaine ?

Lorsque l'on parle de réseau de chaleur, on a souvent en tête de très grosses installations couvrant tout un quartier ; or, il existe également des solutions plus modestes qui peuvent parfaitement s'adapter à un chemin, un quartier ou un groupe résidentiel.

Cette solution vous intéresse ? N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter et voir comment la commune peut vous aider dans vos projets !

#### Qui s'en occupe ? Qui contacter ?

La mise en place d'un réseau de chaleur est un domaine bien précis que nous confions généralement à des mandataires externes par manque de compétence à l'interne de l'administration communale.

En cas de questions ou de remarques, vous pouvez vous adresser à l'administration communale: [commune@arzier.ch](mailto:commune@arzier.ch) qui fera bien volontiers suivre aux personnes concernées.

### Quelques petites nouvelles du PECC :

- Le Conseil communal a accepté le préavis pour l'éclairage public (fiche 12) qui va prochainement pouvoir être mis en œuvre. La Municipalité s'est en effet déterminée sur les stratégies lumineuses ainsi que sur le matériel qui sera installé.
- La collecte des bouchons de PET se poursuit à la déchetterie dans l'optique de la journée de septembre (fiche 6). Un grand merci à toutes celles et ceux qui jouent le jeu et trient ces bouchons !
- L'étude stratégique de planification énergétique du territoire communal (fiche 13) est en phase de réalisation et devrait pouvoir être présentée à la population d'ici l'automne 2024.
- Une soirée de conférences et de présentation est en cours de conception avec nos partenaires de Bassins et de Le Vaud. Nous espérons pouvoir vous en dire plus dans les prochains mois !





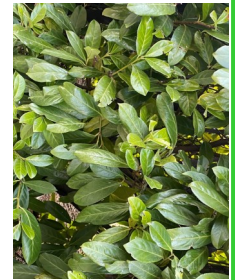
### Pourquoi agir ?

Le laurelle est une plante très présente dans notre Commune. Or il s'agit d'une plante exotique envahissante néfaste pour la biodiversité.

### Il cause des dégâts :

A la biodiversité : en concurrençant les espèces indigènes. En forêt, ses feuilles opaques et persistantes empêchent le renouvellement naturel des espèces forestières ;

Pour la santé, car ses feuilles, son écorce et ses fruits sont toxiques pour l'homme et le bétail.



### Comment éviter qu'il se propage ?

- Renoncer à planter du laurelle dans votre jardin et privilégier des espèces indigènes ;
- Eviter la dispersion de la plante, en coupant les fleurs avant qu'elles ne fructifient et en éliminant correctement le matériel végétal (élimination en déchetterie, pas chez soi, ni dans la nature).

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030, le canton de Vaud a alloué une subvention pour les propriétaires privés qui souhaitent arracher les laurelles présents sur leur parcelle et les remplacer par des buissons indigènes.

Pour la deuxième année consécutive, la commune d'Arzier-Le Muids a décidé de prendre part à ce projet.

Vous souhaitez vous engager concrètement pour la biodiversité et prendre part à ce projet ? Contactez le Parc Jura vaudois, par courriel à [jeannet@parcjuravaudois.ch](mailto:jeannet@parcjuravaudois.ch) ou téléphone au **022 / 366 51 70 d'ici au 30 juin 2024**, en transmettant vos coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail et postale, téléphone) ainsi que le mètre linéaire de haie que vous souhaitez arracher et remplacer. Un collaborateur du Parc Jura vaudois prendra ensuite contact avec vous afin de discuter des détails du projet.

### Montant des subventions:

Arrachage: subvention cantonale de CHF60.- par mètre linéaire annoncé. Ce montant couvre la quasi-totalité des frais d'arrachage pour une haie d'environ deux mètres de hauteur.

Remplacement: Le Parc Jura vaudois finance l'achat et la plantation de buissons indigènes, à hauteur de 80% des coûts (sous réserve des fonds disponibles).

### Conditions d'octroi des subventions:

- Fournir la localisation et le linéaire exact de chaque haie à enlever;
- Remplacer les lauriers-cerises par des espèces indigènes (liste fournie par le Parc Jura vaudois) ;
- Réaliser les travaux d'arrachage et de plantation entre octobre 2024 et mars 2025.

Dans notre Jura, 5 autres plantes sont à combattre pour sauvegarder notre biodiversité: (heureusement moins présentes dans nos jardins)

Vergerette annuelle



Solidages américaines



Arbre à papillons



Renouée du Japon



Berce du Caucase



Pour demain, pour nos enfants, rétablissons notre biodiversité!

Merci pour votre aide!

## Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

**Emondage des haies** = à la limite de la propriété à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas

**Elagage des arbres** = au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail faute de quoi ils pourront être dénoncés par la Municipalité et cette tâche pourra être exécutée d'office et aux frais des propriétaires selon l'article 15 du règlement précité.

**Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.**



## Nouveau bulletin de vote !

Chères Electrices, chers Electeurs,

Nous sommes heureux de vous informer qu'à partir des votations du 9 juin 2024, notre commune bénéficiera du scanner SuisseVote. Cette solution de scanner permettra au Bureau du Conseil communal, qui est en charge de toutes les élections, de compter vos votes beaucoup plus rapidement.

Pour les Electrices et les Electeurs, les changements sont mineurs si ce n'est les bulletins de vote qui changent légèrement. Au lieu d'écrire vos réponses de façon manuscrite, vous devrez cocher les bonnes cases comme dans l'exemple.

Mis à part cela, vous avez toujours la possibilité de voter par correspondance, de déposer vos votes dans les boîtes aux lettres mises à disposition au Muids et à Arzier ou de passer voir nos scrutateurs et scrutatrices qui ouvrent le bureau de vote de 10h00 à 11h00 les dimanches de votations.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Le Bureau de Conseil & Le Greffe municipal

Votation populaire du 9 juin 2024

### Bulletin de vote

Cochez la case de votre choix au stylo noir ou bleu. Pour voter BLANC, laissez les deux cases vides. Pour corriger, remplissez entièrement la case concernée pour l'annulation des votes. Le bulletin est NUL s'il contient d'autres annotations.

Votation fédérale		Cochez votre réponse	
		Oui	Non
1	Acceptez-vous l'initiative populaire «Maximum 10% de réduction des primes pour les primes de maladie (initiative de l'augmentation des primes)»?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Acceptez-vous l'initiative populaire «Des primes plus basses pour les plus hauts coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)»?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique»?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Acceptez-vous la loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



### Contrôlez la validité de vos documents d'identité avant les vacances !



Pour toute commande de carte d'identité vous devez venir personnellement au Contrôle des habitants.

Les mineurs doivent être accompagnés par le représentant légal. Dès 7 ans, la signature de l'enfant est obligatoire.

Pour toute commande de passport ou de passport et carte d'identité (prix combiné), veuillez contacter le 0800 01 1291 ou via internet à : [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch)

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous joindre au 022 / 366 87 87 pendant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

## CANICULE =

*33° pendant 3 jours consécutifs*

Les périodes de canicules sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés.

**Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.**

A l'approche de l'été, la Commune d'Arzier-Le Muids met en place son plan canicule, qui consiste à appeler les personnes à risque qui le désirent.

Nous avons déjà adressé un courrier aux personnes de 75 ans et plus, **cependant, la Municipalité souhaite également informer les personnes de moins de 75 ans qu'elle peut faire appel à ce service en cas besoin.**

En cas d'intérêt, vous pouvez contacter l'Administration communale au **022 / 366 87 87** ou [commune@arzier.ch](mailto:commune@arzier.ch).

## PROTÉGEONS - NOUS !

### CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS



#### Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



#### Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps



#### Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique



#### En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant,
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur: faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.



## Visite d'un rucher



En juin, Denise et Patrick König vous proposent de venir visiter leur rucher de 17h30 à 18h30 les **11-13-19-20 et 21 juin** sur **inscription uniquement** par téléphone au 022 / 366 01 08. Maximum 4 personnes. Enfant admis des 10 ans.

**Personne allergique s'abstenir**

Tenue : manches longues ; col fermé ; pantalons longs ; chaussettes ; souliers fermés.  
Annulation en cas de pluie ou vent.

Patrick & Denise König  
Champ du Coq 3  
1273 Arzier- Le Muids

**Vente de miel du village  
dès l'été:  
500 gr. Fr. 13.-**



**En mai et juin, c'est la période de l'essaimage pour les abeilles !**

Si vous voyez un essaim, plutôt que de le détruire... pensez aux apiculteurs de notre commune qui se feront un plaisir de venir chercher l'essaim et de le remettre dans une ruche.

### **NOUVEAU à Arzier**

Le **Projet ART'AIR**, un **espace d'expérimentation artistique** et sensorielle pour accompagner les jeunes et moins jeunes dans un processus personnel de réflexion et de transformation.

Initié par des professionnels des domaines artistiques et de l'accompagnement humain, le Projet ART'AIR est un concept novateur qui propose une approche positive basée sur les outils de l'Art thérapie. La pratique de la **médiation artistique** permet entre autre d'enclencher un processus de réalisation de soi en s'appuyant sur l'acte créateur qui dit: « *Quand je forme, je me transforme* ».

Niché à deux pas de la gare d'Arzier, le Projet ART'AIR est un lieu privilégié stimulant la créativité individuelle et collective.

Il propose notamment deux fois par semaine, un **accueil de jour aux jeunes** en rupture pour leur permettre de reprendre leur souffle, d'exprimer leurs émotions et de mobiliser leur créativité, au service du vivre-ensemble.



L'objectif étant de se re-mobiliser et de convoquer son élan vital pour penser et développer un projet personnel et s'engager en formation professionnelle.

Le Projet ART'AIR est l'union de l'ART et de l'AIR. L'ART pour rêver, imaginer, jouer, créer. L'AIR de la montagne, pour souffler, respirer. L'Artère, pulsion de vie qui irrigue le cœur et encourage le mouvement. Et l'ART-terre, nature, l'ART-thérapie ... Pour se reconnecter au vivant, à la matière et trouver le goût de la création...l'envie de s'engager pour avancer et construire son PROJET.

Cet été, **du 24 juillet au 10 août**, le Projet ART'AIR propose un **atelier découverte** de médiation artistique : « *Mon bien-être à travers la découverte de ma créativité* ». Moyens : **arts visuels et plastiques, mouvement, écriture, collage ...**

Cursus de 6 séances de 2h chacune - Places limitées : 2 à 5 pers. - 40 CHF par séance, soit 240 CHF le cursus complet - Participation recommandée à toutes les séances - Les **mercredis et samedis de 15h à 17h** - Accessible à tous et sans prérequis nécessaire -

Contact et informations:

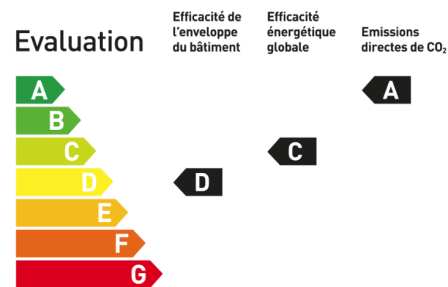
Judith Behar **076 615 68 93** [judith@ose-r-ose.art](mailto:judith@ose-r-ose.art) - Projet ART'AIR - Prés-du-Village 2.

Suite aux actions du plan énergie et climat communal - PECC (voir Info Arzier-Le Muids n°178 – Septembre 2023) et la création de la commission énergie, environnement & durabilité, les membres de la commission tenaient à partager avec nos lecteurs de plus amples informations concernant le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), ainsi que les démarches et subventions pour sa réalisation.

### Qu'est-ce que le CECB / CECB Plus ?

Le **certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)** est l'étiquette-énergie officielle des cantons et se présente sous la forme d'un document de quatre pages :

- 1) Données générales sur le bâtiment.
- 2) Description technique, évaluation et indications succinctes pour une rénovation.
- 3) Dispositions à prendre et recommandations.
- 4) Informations générales sur le CECB.



Le **CECB Plus** est un rapport du CECB qui comprend également un rapport de conseil.

Le rapport donne une liste concrète de mesures pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment ainsi que des recommandations pour rénover le bâtiment soit par étapes (et le meilleur ordre pour entreprendre les travaux), soit pour effectuer une rénovation globale en une fois.

### Combien coûte le CECB / CECB Plus ?

Le CECB est effectué par des partenaires certifiés et les coûts peuvent varier selon l'état et la taille du bien.

Réaliser un CECB coûte entre 650 et 850 CHF pour une maison individuelle, et le CECB Plus, qui inclut un rapport de conseil détaillé, coûte entre 1'200 et 1'400 CHF. Pour les résidents du canton de Vaud, le Programme Bâtiments subventionne partiellement ces coûts : jusqu'à 1'000 CHF pour un CECB Plus réalisé sur une maison individuelle et jusqu'à 1500 CHF pour un habitat collectif.

Ces subventions visent à encourager l'évaluation énergétique des bâtiments. Ensuite, la réalisation d'un CECB ou d'un CECB Plus peut également ouvrir la porte à d'autres aides financières pour les travaux de rénovation énergétique recommandés dans le rapport.

### Y-a-t'il une obligation d'établir un CECB / CECB Plus ?

Le CECB Plus non seulement vous aide à planifier votre projet de construction mais constitue également en partie une condition d'obtention de subventions (le Programme Bâtiments).

Dans le cas de changement de propriétaire, le canton de Vaud exige également l'établissement d'un CECB Plus (si pas déjà fait).

### Comment initier les démarches pour établir un CECB / CECB Plus ?

**Sélectionner des expert-e-s CECB** : Sur le site internet de l'association CECB, sous « Expert-e-s », vous trouverez les expert-e-s CECB de votre région en rentrant votre code postal ([www.cecb.ch/trouver-des-experts](http://www.cecb.ch/trouver-des-experts))

**Demander des devis et choisir son expert-e** : Le coût de l'établissement du CECB et du CECB Plus peut varier largement en fonction du bâtiment, de la région et de l'expert-e lui-même. Il est donc recommandé de solliciter une ou plusieurs propositions de prix avec le détail des prestations proposées.

**Clarifier les possibilités de financement** : Le canton de Vaud soutient, par des aides financières, l'établissement du CECB, du CECB Plus, ainsi que la rénovation des bâtiments. Ces aides doivent être demandées avec suffisamment d'avance ; contactez votre expert-e CECB ou votre service cantonal de l'énergie (E-Mail : [info.energie@vd.ch](mailto:info.energie@vd.ch), Tél : 021 316 95 50).

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Le Programme Bâtiments : <https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/le-programme-batiments/subventions/>

La page CECB : <https://www.cecb.ch/le-cecb/quest-ce-que-le-cecb/>

## Jardin d'enfants communal d'Arzier-Le Muids

Nous proposons aux enfants, dès 30 mois, mais aussi aux enfants de 1-2P, des activités amusantes et stimulantes: atelier cuisine, atelier motricité et musicale, demi-journées en forêt, balades contées en forêt, atelier bricolages, jeux libres.



Les enfants scolarisés de 1 et 2P sont les bienvenus les après-midis.

Les trajets entre le restaurant scolaire, l'école et le jardin d'enfants sont assurés.

De 08h45 à 11h45 tous les matins,  
de 14h00 à 18h00 (après l'école 15h30-18h00) les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Tarifs consultables dans le règlement sur le site [arzier.ch](http://arzier.ch). Ouvert pendant les périodes scolaires

Jardin d'enfants communal, Rue du Village 30, 1273 Arzier-Le Muids 022 366 74 24

E-mail: [jde@arzier.ch](mailto:jde@arzier.ch)



# Bonne balade et merci de respecter la campagne!



Si une crotte dérange sur un trottoir, elle peut avoir des conséquences autrement plus graves, voire mortelles, dans l'herbe fraîche. En cause? La **néosporose**, présente dans les selles de certains canidés cet agent infectieux est mortel pour les bovins.



✓ **Ramasser les crottes de chien**  
L'herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.



✓ **Tenir son chien en laisse**  
Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.

✓ **Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux**  
Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes !



✓ **Respecter les clôtures et re fermer les barrières**  
Pour empêcher les animaux de s'échapper et éviter qu'ils se trouvent sur la chaussée.

✓ **Ne pas jeter ses déchets dans la nature**  
Les débris dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes déchetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.



✓ **Ne pas se parquer n'importe où**  
Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager les cultures.

✓ **Respecter le trafic agricole**  
Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin!

✓ **Ne pas fouler les prés et les champs**  
Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.

✓ **Ne pas cueillir les fruits et les légumes**  
Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.

UNE CANETTE DANS UN PRE PEUT TUER UNE VACHE !

L'aluminium des canettes une fois broyé par une faucheuse est aussi coupant qu'un rasoir. Ingérée par une vache ou autre herbivore, elle lui découpe la panse..

entre le 15 mars et le 15 novembre, il n'est pas permis de traverser les prés, l'article 78 du code rural vaudois



## Protégeons les petits animaux des robots tondeurs

Les robots tondeurs sont la 2<sup>ème</sup> cause de blessures et de mortalité chez les petits animaux de nos jardins après la circulation routière.

Les hérissons, par exemple, sont les plus touchés par ce nouvel outil.

En effet, ils ne s'enfuient pas, contrairement aux oiseaux ou aux chats, ils se mettent en boule et se font automatiquement happer et abîmer les pattes.

Ils sont également un danger pour les enfants, principalement les bébés à quatre pattes qui pourraient se faire trancher le bord des mains.

Nous vous conseillons donc de privilégier l'utilisation des robots tondeurs la journée et si possible sous surveillance.

**Evitez de les faire fonctionner durant la nuit et aux aurores. Merci pour eux!**



**Pour éviter les restrictions, récupérez dès maintenant l'eau de pluie chez vous pour l'arrosage des jardins et des potagers.**

**Pensez-y dès maintenant.**



## Bientôt la fin de l'année scolaire et le début des vacances!

**Info**  
**Arzier-Le Muids**

Afin de célébrer la fin de l'année scolaire, la fête des enfants revient au CCS le

**vendredi 28 juin 2024 à partir de 17:00**

Cette célébration est organisée par un groupe de parents d'élèves bénévoles avec le soutien de la commune. Elle permet aux enfants d'Arzier-Le Muids d'avoir une fête qui marque la fin de l'année scolaire et pour les parents une occasion de pouvoir se réunir et de passer un agréable moment tous ensemble.

Toutefois cette fête se voit menacée pour ses prochaines éditions, le groupe de parents bénévoles peine à se renouveler et sans eux, elle n'existe plus. Nous avons besoin de vous pour la faire perdurer, afin que vos enfants et vous puissiez toujours avoir un moment de partage.

Alors n'hésitez plus à nous rejoindre pour participer à cette belle aventure en contactant le : **078 753 94 05**

Quoi de mieux que quelques citations pour vous donner envie de nous rejoindre...



« Pour moi être bénévole à la fête des enfants c'est participer à la vie de mon village »

« Chaque année je me réjouis de cette fête avec le carrousel gratuit!! »

« Se réunir tous ensemble avant les grandes vacances , c'est top! »

« C'est quand-même aussi un peu la fête des parents, non? »

« Participer en tant que bénévole, m'a fait rencontrer de belles personnes »

### La Fête des enfants

Qu'est ce que c'est :

Des animations gratuites pour nos enfants: un carrousel, des maquillages, sculpture de ballons, des démo, un flash mob, une disco.

Et pour les parents, des stands de nourritures tenus par nos sociétés locales, un stand pâtisserie hot dog et un bar géré par les bénévoles qui permet la gratuité des animations pour les enfants.

# FÊTE DES ENFANTS

## Save the dates



[www.lesamuids.ch](http://www.lesamuids.ch)

31 août **Back to School**  
*(Le village fête la rentrée)*

2 nov **Halloween Party**

Inscris-toi dans notre mailing list et reste informé:

[www.lesamuids.ch/contact](http://www.lesamuids.ch/contact)



## Passeport-Vacances de Gland



Si tu as entre 7 et 16 ans

et que tu veux découvrir des sports – curling, plongée, escrime; développer ta créativité – peinture, macramé, art floral; t'initier à la cuisine – gaufres, pizza, Bubble Tea; ou encore te balader avec des ânes, toiletter des chiens, t'occuper de chevaux...

**Réserve ta semaine de vacances**  
**du 14 au 18 octobre**  
**et viens t'amuser au Passeport-Vacances**

**Les inscriptions seront ouvertes**  
**dès le 24 août 2024**

info : [www.passeportvacances-gland.ch](http://www.passeportvacances-gland.ch)





**Samedi 15 juin**, à 18h00, **messe des familles**,  
avec les enfants de 3 à 6 P suivant le catéchisme et leur famille.

Dès le samedi 22 juin et jusqu'au 31 août, la messe sera célébrée à 18 heures.

**Samedi 7 septembre**, à 18h00, **messe des familles**  
et reprise du catéchisme, selon les instructions qui suivront durant l'été.

Bienvenue à chacun !

<https://www.cath-vd.ch/paroisses/nyon/saint-cergue>

### Paroisse Protestante de St-Cergue, Arzier-Le Muids



Pour préparer un baptême, un mariage ou un service funèbre, je suis disponible pour vous rencontrer et ainsi pouvoir construire ensemble une célébration qui vous corresponde. Je suis aussi disponible si vous avez une question ou si vous souhaitez me rencontrer.

Mail : [marc.bovet@eerv.ch](mailto:marc.bovet@eerv.ch) ou par téléphone au: 079 685 90 56.

Sur le site de notre paroisse vous trouverez toutes les informations utiles:

<https://www.eerv.ch/region/la-cote/saint-cergue/accueil> ou en tapant sur un moteur de recherche : EERV St-Cergue.

**Concerts découvertes, le 9 juin au temple d'Arzier à 17h**, suite de nos concerts découvertes, avec un duo de violoncelles composé de Juliette Hubert et Raymond Perez.. Entrée libre et chapeau à la sortie.

**Jeudi 13 juin de 19h à 20h au temple d'Arzier prière de Taizé.** La paroisse propose une fois par mois un temps de prières, de chants et de silence comme cela se vit dans la communauté œcuménique de Taizé.

**Pour les familles**, des rencontres et temps de célébrations se vivent dans le cadre de la région. Suivant les demandes, je suis prêt à organiser des temps sur le territoire de la paroisse. Faites-moi signe. Le temple de Vich est aménagé une fois par mois pour accueillir des rencontres "Godly Play" pour les enfants de 4 à 11 ans. Godly Play, Dieu vient jouer avec nous. Ces rencontres sont animées par Marc Bovet. Prochaines dates : Le samedi 25 mai de 10h30 à 11h30 et le mercredi 19 juin de 16h30 à 17h30, on termine par un apéro avec les adultes. Les parents peuvent rester pendant la rencontre. Pour bien pouvoir vous accueillir merci de vous annoncer auprès de Marc Bovet par mail 2 jours au plus tard 2 jours avant la rencontre.

**Tu viens au culte dimanche ? Les cultes sont à 10h15 sauf indications particulières.**

En alternance entre St-Cergue et Arzier. Infos sur le site de la paroisse ou aux tableaux d'affichage.

En été les cultes se vivent en alternance entre la paroisse de St-Cergue, Arzier-Le Muids et celle de Genolier.

Bon été à chacune et à chacun, Marc Bovet



### Recherches bénévoles



**Vous avez quelques matinées disponibles et un véhicule ?**

Venez compléter l'équipe de livraison des repas à domicile à Arzier-Le Muids.

En cas d'intérêt, contactez: CMS de Gland-Région au **022 / 999 67 20**

*Merci!*



## NOUVEAUX COURS ADULTES



### BASKET DETENTE

depuis le  
18/04/2024



Olivier attend les amateurs/trices de basket dès 16 ans pour un moment amical et sportif au CCS d'Arzier le **jeudi de 19h00 à 20h30** et dès l'année scolaire 2024-2025, le **vendredi** à la même heure.



Mardi de 9h00 à 9h55 à la salle du Conseil à Arzier. Michelle vous propose d'enchaîner les exercices afin de renforcer votre musculature et d'améliorer votre cardio.

### CIRCUIT TRAINING

depuis le  
07/05/2024



### RUNNING GROUP

dès le 28/08/2024



Le mercredi de 9h15 à 10h15, Chiara vous propose de courir en extérieur et en groupe. Le cours débute à la rentrée 2024.



**Restauration  
buvette**

**Jeux et  
vide grenier  
des enfants**

**FÊTE DE LA FONTAINE  
SAMEDI 22 JUIN  
A PARTIR DE 10H  
A LE MUIDS**

**Music live**

**Artisanat**

<https://www.sdalm.ch>

## HORAIRES 2024-2025

### GYMNASTIQUE ENFANTS

LUNDI	MARDI	JEUDI
15H45-18H45 Cym Kids 1P-2P CCS Arzier	15H45-17H00 Cym Kids 3P CCS Arzier	15H45-17H15 Multisports 4P-6P CCS Arzier
16H50-17H35 Parents-enfants 2,5-4 ans CCS Arzier		

### GYMNASTIQUE AUX AGRÈS ENFANTS ET JEUNES

MARDI	SAMEDI
17H15-18H45 Agrès 1+2 / 4P-8P CCS Arzier	09H15-10H45 Agrès 5 / dès 10 ans Saint-Cergue
19H00-20H30 Agrès 3 / 95-115 CCS Arzier	10H15-11H45 Agrès 6 / dès 7 ans Saint-Cergue
20H15-22H00 Agrès 4 / Post-obligatoire CCS Arzier	

INFOS ET INSCRIPTIONS  
[WWW.FSGARZIERLEMUIDS.CH](http://WWW.FSGARZIERLEMUIDS.CH)



## HORAIRES 2024-2025

### BASKETBALL ENFANTS ET JEUNES

LUNDI	JEUDI
17H45-19H00 Mini-basket U10 CCS Arzier	17H20-18H30 Mini-basket U8 CCS Arzier
	18H30-20H00 Mini-basket U12 CCS Arzier

### COURS ADULTES DÈS 14 ANS

LUNDI	MARDI	MERCREDI
19H00-20H00 Danse Latino Salle du Conseil Arzier	09H00-09H55 Circuit Training Salle du Conseil Arzier	09H15-10H15 Running Group Variable extérieur
19H00-20H00 Cym & Dance Salle du Conseil Arzier	08H45-09H45 Cym & Dance Salle du Conseil Arzier	19H00-20H30 Basket Détente CCS Arzier

INFOS ET INSCRIPTIONS  
[WWW.FSGARZIERLEMUIDS.CH](http://WWW.FSGARZIERLEMUIDS.CH)



## NOUS AVONS BESOIN DE TOI.

TU AIMES LE SPORT.  
TRANSMETTRE TA PASSION ?  
REJOINS NOUS !

ENTRAINEUR/E/S  
DE MINI-BASKET

MONITEUR/TRICE  
DE PILATES

MONITEUR/TRICE  
GYMKIDS 1P-2P



FORMATION OFFERTE  
INDEMNITE ANNUELLE



[WWW.FSGARZIERLEMUIDS.CH/JOBS](http://WWW.FSGARZIERLEMUIDS.CH/JOBS)

Ils vous attendent entre 18h30 et 20h30 pour un moment de partage !

<p><b>Jeudi 1er août</b> Fête Nationale</p> <p><b>Ruines d'Oujon / Creux des Abériaux</b></p>	<p><b>Vendredi 2 août</b></p> <p><b>Alice et Bruce Debell</b> Route de St-Cergue 49 Arzier</p>	<p><b>Mardi 6 août</b></p> <p><b>Frédéric Guilloud</b> Ch. de la Petolière 1 Le Muids</p>	<p><b>Vendredi 9 août</b></p> <p><b>Olivier Badan</b>  <b>Alpage Mont-Roux</b> dès 17h30 pour la traite</p>
<p><b>Dimanche 11 août</b></p> <p><b>Umut Özmen</b> Maelav Pizza  Route d'Arzier 71 Arzier</p>	<p><b>Mardi 13 août</b></p> <p><b>Famille Ray</b>  La Chèvrerie de Genolier 5</p>	<p><b>Jeudi 15 août</b></p> <p><b>Véronique et Patrick</b> Roussillon  Route des Sendys 17 Arzier</p>	<p><b>Samedi 17 août</b></p> <p><b>Municipalité</b>  Stand de tir Arzier</p>

## Y ÉTIEZ-VOUS ...à la journée coup de balai?

Elle a eu lieu le samedi 23 mars le long du BIX avec une vingtaine de participants motivés et dont la seule demande était de le faire plus souvent !

### Le poids du matériel récupéré :

**Ferraille = 200 Kg.**

**Les sacs noirs 17 = 250 Kg.**

**Les mégots = 1 Kg.**

**Un grand MERCI à chacun!**



## Projet PERSEIDES

Comme chaque année depuis 2019, **durant la nuit du 12 et 13 août**, les communes éteignent l'éclairage public afin de contempler la pluie d'étoiles filantes (env. 200 étoiles à l'heure).

En effet, cette pollution lumineuse empêche une visibilité optimale de la Voie lactée et nous masque ce magnifique spectacle.

L'éclairage public de notre commune sera donc éteint dès 22h00 (excepté aux passages piétons).

Admirez, profitez et contemplez la nuit!



## CHAMBRES D'HÔTES

ROUTE DE ST CERGUE 41, 1273 ARZIER



L'OUVRIÈRE

### CHAMBRE 2 PERSONNES

20m2 répartis sur une chambre, coin salon et salle de bain

CHF 100 / NUIT À PARTIR DE 2 NUITS CONSECUTIVES

CHF 140 POUR UNE NUIT

CHF 10 / PDU

### APPARTEMENT 4 PERSONNES

65m2 répartis sur 2 chambres, coin salon, coin salle à manger, salle de bain, kitchenette

CHF 200 / NUIT À PARTIR DE 3 NUITS CONSECUTIVES

CHF 280 / 1ÈRE ET 2ÈME NUIT

TARIF DÉGRESSIF POUR LOCATION À LA SEMAINE ET AU MOIS



LA RUCHE